

Bulletin n° 2024-16

**MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS
ET LE NORD**

**Avis important
aux élus municipaux et aux directeurs généraux**

**Information sur l'évaluation foncière
accessible en ligne**

Les services d'évaluation foncière du Manitoba sont maintenant offerts par voie électronique. Les propriétaires hors de la ville de Winnipeg peuvent accéder à leur avis d'évaluation en créant un compte sur le portail numérique de [MaPropriétéMB](#).

Au moyen de ce portail, les propriétaires peuvent consulter les détails de leur évaluation foncière, notamment les bâtiments évalués sur leurs biens-fonds, les caractéristiques comme l'âge du bâtiment, la taille et les facteurs ayant une incidence sur la valeur évaluée.

La Direction des services d'évaluation foncière a publié le logo MaPropriétéMB sur son site Web pour informer les propriétaires fonciers de ses services numériques. Le ministère des Relations avec les municipalités et le Nord encourage toutes les municipalités à publier le logo MaPropriétéMB et le lien vers la page d'ouverture de session à MaPropriétéMB sur leur site Web.

L'utilisation de cette application plutôt que la poste traditionnelle permet de réduire les coûts liés aux services d'évaluation pour les municipalités.

Les instructions détaillées pour publier le logo et le lien sur votre site Web sont jointes au présent bulletin.

Pour toute question ou préoccupation concernant la publication de cette information sur votre site Web, écrivez à assessment@gov.mb.ca.

*Ministère des Relations avec les municipalités et le Nord
800, avenue Portage, bureau 500, Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4*